

La société ETS G. LEMOINE ET CIE pour « Les Galeries de Flers », Société Anonyme Simplifiée au capital de 245 000€, immatriculée au RCS d'Alençon, sous le numéro B375 950 011 et dont le siège social est situé 9 rue du six juin 61100 FLERS, et la société WILHELEM pour « Les Galeries d'Argentan » au capital de 100 000 € immatriculée au RCS d'Alençon sous le numéro B340328277 et dont le siège social est situé 9 rue du six juin 61100 FLERS organisent un jeu gratuit et sans obligation d'achat sur la page Facebook Les Galeries.

MODALITES DE PARTICIPATION

Ce jeu est indépendant. Il sera ouvert aux personnes physiques majeures résidant sur le territoire français (métropole et Départements d'Outre-Mer et Corse) à l'exclusion des employés des sociétés organisatrices.g

Le jeu " **CALENDRIER DE L'AVENT Les Galeries**" sera ouvert du **01 décembre 2017 (09h) au 24 décembre 2017** inclus (minuit) (date et heure françaises de connexion faisant foi) sur www.facebook.com/lesgaleries.flers.argentan

La participation à cette opération implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les participants et son application par l'organisateur.

Pour participer à ce concours, la personne doit :

1. Se rendre sur la page Facebook Les Galeries
2. Aimer la page.
3. Puis accéder à l'application « calendrier de l'avent » et suivre les instructions.

DOTATIONS

Pour le jeu " CALENDRIER DE L'AVENT DES GALERIES", il y aura au total 34 gagnants

Les dotations mises en jeu journallement sont les suivantes :

01/12 : Un lot Delahaye (une ceinture + un chèche) d'une valeur de 39€

02/12 : Un lot Chantelle (une bougie + une pochette + un miroir de poche) d'une valeur de 18€

03/12 : 2 lots Mc Gregor (une casquette + un porte-clés) d'une valeur unitaire de 40€

04/12 : Un lot I.Code (un foulard + un porte-monnaie) d'une valeur de 60€

05/12 : Un boxer HOM d'une valeur de 35€

06/12 : Un lot Salsa Jeans (un mug + un tour de cou + un jeu de cartes) d'une valeur de 25€

07/12 : 2 lots Eminence d'une valeur unitaire de 10€

08/12 : Un lot Lollipops (une porte cartes + un porte clé) d'une valeur de 20€

09/12 : Un doudou Absorba d'une valeur de 25€

10/12 : Un lot Les Galeries (un pot à crayons + un tote bag + un stylo) d'une valeur de 20€

11/12 : Une écharpe I.Code d'une valeur de 55€

12/12 : Un lot Tommy Hilfiger (une mini enceinte + une coque d'Iphone) d'une valeur de 40€

13/12 : 4 lots Pepe Jeans (un mug) d'une valeur unitaire de 20€

14/12 : Un lot Simone Pérèle (un carnet + une pochette + un mètre + un filet) d'une valeur de 35€

15/12 : Un foulard Mise Au Green d'une valeur de 32€

16/12 : 2 lots Lee Cooper (un t-shirt) d'une valeur unitaire de 20€

17/12 : Un lot Cop Copine (foulard + pochette) d'une valeur de 49€

18/12 : Un casque Tommy Hilfiger d'une valeur de 50€

19/12 : Un coffret Desigual d'une valeur de 25€

20/12 : Un lot IKKS (un foulard + un bijou) d'une valeur de 75€

21/12 : 4 lots CopCopine (un collier) d'une valeur unitaire de 40€

22/12 : Une veste Ringella d'une valeur de 65€

23/12 : Un Sac Lollipops d'une valeur de 80€

24/12 : 2 lots surprise d'une valeur unitaire de 180€

Aucune de ces dotations ne peuvent être remboursées ou échangées en boutique. Si les circonstances l'exigent, la Société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de valeur équivalente ou de caractéristiques proches. Un lot ne peut en aucun cas être échangé contre sa valeur en espèces, à la demande du gagnant, ni cédé à un tiers.

DESIGNATION DES GAGNANTS

Les 34 « instants gagnants » sont déterminés aléatoirement pendant toute la durée de l'opération.

Le gagnant sera donc la personne qui aura cliqué sur la case du jour au moment précis de « l'instant gagnant ».

A défaut d'une inscription coïncidant avec l'un des instants gagnants, la première inscription conforme arrivant après la minute de « l'instant gagnant » sera considérée comme gagnante.

Les gagnants seront prévenus immédiatement, à la suite de l'instant-gagnant.

Pour obtenir son prix, la personne gagnante devra se présenter à l'accueil de son magasin dans les 30 jours suivant la date de l'annonce des gagnants, en cas d'envoi du lot, ils recevront leur dotation dans un délai de 4 à 8 semaines à compter de la fin de jeu.

Si l'un des gagnants prévenu ne se manifeste pas dans les 30 jours après l'annonce des résultats, ce dernier sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété des Galeries.

A une adresse électronique ne pourra correspondre qu'une seule inscription.

La Société Organisatrice ne sera nullement responsable si les coordonnées ne correspondent pas à celles du gagnant ou sont erronées, ou si les emails ne parviennent pas pour cause de raisons techniques. Dans ce cas, il n'appartient pas à la Société Organisatrice de faire des recherches complémentaires afin de retrouver le gagnant indisponible qui ne recevra donc pas son lot ou aucun dédommagement ou indemnité. La Société Organisatrice restera alors propriétaire du lot non distribué.

Il ne pourra y avoir qu'un seul cadeau par personne durant toute la durée du jeu.

Toute violation aux dispositions du présent règlement entraînera la radiation d'office du participant.

LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations recueillies lors de ce jeu peuvent être utilisées par la société organisatrice.

Conformément à l'article 27 de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données peut être exercé à tout moment par écrit auprès de :

« Service Marketing et Communication – **« CALENDRIER DE L'AVENT Les Galeries »** – 9 Rue du 6 Juin, 61100 Flers ».

Les gagnants autorisent par avance les sociétés organisatrices de ce jeu à utiliser leur nom à des fins publicitaires liées à l'opération et ce sur tout support, sans que cette utilisation puisse conférer un droit, une rémunération ou un avantage quelconque autre que l'attribution de leur prix.

En particulier, les gagnants permettent que leur nom apparaisse clairement sur le site Internet **lesgaleries.fr** et sur la **Page Facebook des Galeries**.

RESPONSABILITE

La société organisatrice ne sera pas tenue responsable si le concours devait être reporté, écourté ou annulé si les circonstances l'exigent.

Des additifs ou des modifications pourront éventuellement être publiés pendant le concours. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement et seront réputés en faire partie intégrante.

Décharge Facebook :

Cette application n'est pas gérée ou parrainée par Facebook. Les informations que vous communiquez sont fournies à la société Les Galeries non à Facebook.

Du fait de l'acceptation du règlement, les participants autorisent Les Galeries à conserver les informations émises lors de leur inscription. Celui-ci s'engage à ne pas divulguer les informations données par les participants à de tierces personnes physiques ou morales.